

# Je suis syndiqué(e), j'en discute avec un(e) salarié(e)

## Et si on en parlait !

Pour beaucoup de salariés, ce n'est pas acceptable, ce n'est plus supportable : les injustices et les inégalités se multiplient dans l'entreprise comme dans la société. Précarité toujours en hausse, les salaires stagnent pendant que les profits dégagés par notre travail continuent de battre des records, le chômage demeure le passage obligé pour les jeunes comme pour les seniors. Cependant, rien n'est inéluctable. Le syndicat permet de dégager collectivement des solutions et d'agir pour les faire aboutir.

**Construire  
notre avenir  
ou le subir**

*Le syndiqué CGT qui est-il ?*

Ne tentez pas de dessiner le « portrait robot » du syndiqué de la CGT, ce serait peine perdue !

Les syndiqués CGT ont chacun leur visage propre, bien à eux, et ils y tiennent !

*Se syndiquer à la CGT,* c'est être conscient qu'en restant isolé il ne vous sera

possible ni de vous défendre, ni encore moins de conquérir de nouveaux droits.

*Se syndiquer à la CGT,* c'est donner du poids à vos revendications. C'est participer à la vie et à l'action collective de votre syndicat pour gagner de nouveaux droits et vous faire respecter en tant qu'être humain et en tant que salarié.

**Face aux injustices,  
aux inégalités  
Seul(e) on subit  
Syndiqué(e) on peut agir  
Ensemble on peut gagner**

*Se syndiquer à la CGT,* c'est ouvrir un espace de liberté, d'écoute, de débat, de création et d'innovation dans votre structure, dans votre établissement.

*Se syndiquer à la CGT,* c'est participer à une organisation démocratique dans laquelle chaque voix compte pour une, dans laquelle la pensée unique n'a pas sa place et où chaque idée peut-être exprimée : c'est d'ailleurs cette diversité d'opinions qui en fait sa richesse.

*Se syndiquer à la CGT,* c'est ouvrir une porte sur l'information et la formation au travers des publications et les formations auxquelles chaque syndiqué à droit.



**Maintenant c'est à vous de choisir !**

## Mais, au fait, à quoi sert la cotisation syndicale ?

La cotisation syndicale garantit l'indépendance de l'organisation vis-à-vis des instances gouvernementales et patronales, des partis politiques.

Elle sert, entre autres, à financer les publications, la formation syndicale, la solidarité, les luttes, etc.

### Mais, au fait, combien ça coûte d'adhérer ?

1 % du salaire net de chaque salarié. Soit pour un salarié qui touche 1 200 € par mois c'est 12 € par mois de cotisations dont 66 % sont déductibles des impôts.

### Mais, au fait, comment ça marche ?

C'est très simple, une fois mon bulletin d'adhésion rempli et renvoyé à la CGT, une demande de pré-

lèvement va m'être envoyée, je la signe et je la retourne et ... je ne m'en occupe plus ! Tous les deux mois, un prélèvement automatique va s'opérer et un reçu annuel me sera envoyé pour ma déclaration d'impôt.

### Vous voulez une CGT plus présente, plus à l'écoute, plus efficace ?

Pour cela, la CGT a besoin de vous, de votre opinion, de vos suggestions, de vos revendications. Prenez toute votre place dans le syndicat.

**Se syndiquer à la CGT, c'est ouvrir un espace de liberté, d'écoute, de débat, de création et d'innovation dans votre entreprise, dans votre profession.**

**Etre syndiqué à la CGT, c'est créer toutes les conditions du rapport de forces, plus fort en étant plus nombreux.**

### Rejoignez-nous, adhérez à la CGT

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à remettre à un délégué syndical ou à renvoyer à : La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr.